Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: INSECT ECRAN ZONES INFESTEES

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: FR-2014-0182

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	5
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	5
4. Utilisation(s) autorisée(s)	?
5. Conditions générales d'utilisation	E
5.1. Consignes d'utilisation	E
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers	ć
secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	C
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage 	7
6. Autres informations	

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

INSECT ECRAN ZONES INFESTEES
INSECT ECRAN ANTI-TIQUES

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom COOPERATION PHARMACEUTIQUE FRANCAISE Nom et adresse du titulaire de l'autorisation Adresse Place lucien auvert 77020 MELUN CEDEX France Numéro de l'autorisation FR-2014-0182 Numéro de référence de FR-0008913-0000 l'autorisation R4BP 3 Date de l'autorisation 29/01/2015 Date d'expiration de 21/11/2024 l'autorisation

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant

COOPERATION PHARMACEUTIQUE FRANCAISE

Place Lucien Auvert 77020 Melun cedex France

Emplacement des sites de fabrication

Place Lucien Auvert 77020 Melun cedex France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	23 - N,N-diéthyl-méta-toluamide
Nom du fabricant	VERTELLUS PERFORMANCE MATERIALS
Adresse du fabricant	2110 High Point Road NC 27403 Greensboro États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	2110 High Point Road NC 27403 Greensboro États-Unis
Substance active	23 - N,N-diéthyl-méta-toluamide
Nom du fabricant	CLARIANT US
Adresse du fabricant	625 Catawba Avenue NC 28120 Mount Holly États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	625 Catawba Avenue NC 28120 Mount Holly États-Unis

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
N,N-diéthyl-méta- toluamide	N,N-diethyl-m-toluamide	Substance active	134-62-3	205-149-7	50

2.2. Type de formulation

Liquide, prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Liquide et vapeurs inflammables.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Se laver ... soigneusement après manipulation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste:Consulter un médecin.

En cas d'incendie:Utiliser ... pour l'extinction.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Répulsif corporel pour les utilisateurs non-professionnels

Type de produit

TP19 - Répulsifs et appâts

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Répulsif corporel

Nom scientifique: Aedes aegypti Nom commun: Moustiques Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Anopheles gambiae Nom commun: Moustiques Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Aedes albopictus Nom commun: Moustiques Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Culex pipiens Nom commun: Moustiques Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Phlebotomus duboscqi Nom commun: Sand flies (Phlébotomes) Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Ixodes ricinus Nom commun: Tiques Stade de développement: Nymphes Nom scientifique: Ixodes ricinus Nom commun: Tiques Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur

Extérieur

Intérieur et extérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Pulvérisation

Description détaillée:

Le produit est pulvérisé sur la paume des mains puis étalé sur les surfaces de peau exposées (le visage, le cou, les ¾ de bras, les mains et les ½ jambes) pour protéger.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 0,4 mg/cm2

Dilution (%): 0

Nombre et fréquence des applications:

Application sur la peau.

Dose d'application : 0,4 mg/cm2 2 applications maximum par jour

Durée de la protection :

Moustiques, Sand flies (Phlébotomes) : jusqu'à 8 heures.

Tiques : jusqu'à 7 heures

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Le produit biocide est conditionné dans des bouteilles en polypropylène de 125mL contenant 100mL de produit, avec une pompe polypropylène/polyéthylène/polyoxyméthylène.

Le produit biocide est aussi conditionné dans des bouteilles en polypropylène de 50mL contenant 50mL de produit, avec une pompe polypropylène/polyéthylène/polyoxyméthylène

Le produit biocide est aussi conditionné dans des bouteilles en polypropylène de 250mL contenant 200mL de produit, avec une pompe polypropylène/polyéthylène/polyoxyméthylène.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Appliquer sur les différentes parties du corps le nombre de pulvérisations suivant :

- Enfant de 2 à 6 ans : 3 pour la tête et le cou, 1 pour les deux mains, 1 par pied. Ne pas appliquer plus de 2 fois par jour.
- Enfant de 6 à 12 ans : 3 pour la tête et le cou, 1 par main, 1 par pied. Ne pas appliquer plus de 2 fois par jour.
- Adulte et enfants à partir de 12 ans : 5 pour la tête et le cou, 3 par bras, 1 par main, 7 par jambe, 2 par pied. Ne pas appliquer plus de 2 fois par jour.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques
-
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement
-
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage
-
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage
-
5. Conditions générales d'utilisation
5.1. Consignes d'utilisation

- Agiter avant emploi.
- Utiliser dans des zones bien ventilées.
- Ne pas utiliser chez l'enfant de moins de 2 ans.
- Ne pas utiliser chez la femme enceinte, excepté lorsque le risque pour la santé humaine que comporte, par exemple, l'apparition d'une maladie transmise par les insectes l'exige.
- Pour les enfants entre 2 et 12 ans, le produit doit être appliqué par un adulte.
- Attention : pour les enfants entre 2 et 12 ans, porter des maillots à manches longues et des pantalons.
- Respecter les doses d'application recommandées.
- Ne pas appliquer plus de 2 fois par jour.
- Retraiter en cas de contact avec l'eau sans dépasser le nombre maximum d'applications recommandé.
- Appliquer uniquement sur les zones corporelles non-couvertes (visage, cou, ¾ des bras, mains, ½ jambes).
- Ne pas pulvériser directement sur le visage mais pulvériser sur les mains et appliquer ensuite sur le visage.
- Ne pas appliquer sur une peau lésée (blessures, coup de soleil, maladie de peau...).
- En cas d'application d'une protection solaire, attendre au moins 20 min après l'application de la protection solaire pour appliquer le produit.
- Ne pas porter les mains à la bouche après utilisation.
- Eviter le contact de la peau traitée avec les aliments.
- Ne pas utiliser le spray à proximité de denrées alimentaires ou de surfaces qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine.
- Garder à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux.
- Ne pas utiliser le produit avant de se baigner ou de prendre une douche.
- La durée de protection peut être affectée négativement par la transpiration, l'humidité, les frottements, les fortes températures, la vitesse du vent, etc.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Envisager l'utilisation de protection personnelle anti-vectorielle en combinaison avec un produit répulsif biocide.

5.2.	Mesures	de	gestion	des	risques
------	---------	----	---------	-----	---------

-			

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas d'ingestion :

Risque d'étourdissements et de perte de conscience. L'ingestion peut conduire à une intoxication aiguë. Contactez immédiatement le 15 (ou le 112) ou un centre antipoison. Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas de contact avec les yeux :

Si nécessaire, retirer les lentilles de contact. Laver les yeux sous un filet d'eau tiède pendant environ 10 min, yeux ouverts, en n'oubliant pas de laver sous les paupières. Si les yeux restent rouges deux heures après leur lavage, consulter un médecin.

En cas d'apparition de lésions cutanées, de rougeurs ou de douleurs persistantes après l'application du produit, consulter un médecin.

La substance active contenue dans le produit (DEET) est susceptible d'induire une hyperexcitabilité nerveuse notamment chez les personnes sensibles (épileptiques) ou en cas de co-exposition avec un produit convulsivant.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Éliminer le contenu / le récipient dans un point de collecte approprié.
- Ne pas transvaser le produit. Ne pas mélanger avec d'autres déchets.
- Les récipients contenant des résidus du produit doivent être traités conformément aux réglementations nationales.
- Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations.
- En cas de versement accidentel du produit, recueillir le produit à l'aide d'un matériau absorbant les liquides (par exemple du sable, de la terre à diatomées) et éliminer comme un déchet dangereux.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Ne pas stocker plus de 6 mois à 40°C. Conserver hors de la portée des enfants.
- Le produit peut être conservé 5 ans à 25°C à compter de sa date de fabrication.

6. Autres informations

Mettre en place pendant toute la durée de l'autorisation un suivi de l'apparition des résistances des organismes cibles au produit. Un rapport sur ce point devra être adressé à l'Anses tous les 5 ans à compter de la date de la présente décision.